

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau**  
**Municipalité de Messines**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi, le 13 janvier 2020 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

**Sont présents :**

M. Ronald Cross, maire  
Mme Anne Langevin, conseillère  
Mme Annie Galipeau, conseillère  
M. Éric Galipeau, conseiller  
M. Yves St-Jacques, conseiller  
M. Jean-Guy Carignan, conseiller et maire substitut

Monsieur Jim Smith, directeur général

**ABSENCE MOTIVÉE**

M. Denis Bonhomme, conseiller

Présence dans la salle : aucune (0) personne.

**OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R2001-001

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition d'Annie Galipeau,  
Appuyée par Jean-Guy Carignan,  
Il est résolu à l'unanimité;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

**Ordre du jour**

**0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

- 0.1 Moment de réflexion
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal du 2 décembre 2019
- 0.5 Adoption du procès-verbal du 16 décembre 2019
- 0.6 Suivi au procès-verbal
- 0.7 Période de questions

**100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**110 GESTION MUNICIPALE**

- 110-01 Festi-Neige 2020 – Contribution financière
- 110-02 Radio CHGA – Clé en main – Autorisation de paiement
- 110-03 Renouvellement des adhésions 2020 – Associations et regroupements
- 110-04 PG Solutions – Contrat d'entretien et soutien des applications (CESA) - Autorisation de paiement
- 110-05 Autorisation de paiement de la facture de renouvellement des assurances
- 110-06 Location terrain – Dépôt de neige hiver 2020
- 110-07 Hydro-Québec – Proposition
- 110-08 Adoption du Plan triennal des immobilisations 2020-2022
- 110-09 Offre d'achat d'une parcelle de terrain
- 110-10 Adoption du règlement 2020-362 taux de taxes 2020
- 110-11 Adoption du règlement 2020-363 tarifs applicables
- 110-12 Dépôt du rapport du Salon du livre Scholastic
- 110-13 Langevin-Grondin, audit intérimaire – Autorisation de paiement
- 110-14 Réseau BIBLIO Outaouais - Autorisation de paiement de la cotisation annuelle
- 110-15 Gestion informatique du programme de lavage des embarcations
- 110-16 École Sainte-Croix de Messines – Demande de contribution financière
- 110-17 Parc informatique du bureau municipal - Mise à niveau

- 110-18 Projet de Loi 48 - Taxes foncières agricoles
- 110-19 Pépinière Haute-Gatineau – Autorisation de dépense pour l'achat de jardinières pour l'été 2020
- 110-20 Les Industries Galipeau – Autorisation de paiement de factures pour services rendus
- 110-21 PERO – Offre de service entretien d'un sentier de ski-fond
- 110-22 ABVLBS – Contribution financière 2020
- 110-23 APLC – Contribution financière 2020

---

**130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

- 130-01 Présentation des comptes dus au 31 décembre 2019
- 130-02 Présentation des comptes payés au 31 décembre 2019
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 31 décembre 2019
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 31 décembre 2019
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2019

**200 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 200-01 SCRSI – Adoption de la liste des actions au 31 décembre 2019
- 200-02 Autorisation de dépense – achat d'un bunkersuit

**300 TRANSPORT**

**400 ENVIRONNEMENT**

**500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS**

**600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT**

- 600-01 Règlement provincial concernant les chiens

**700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE**

**800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE**

- 800-01 MRCVG – Adoption par résolution règlement déclaration de compétence
- 800-02 Fusion entre le RQVVS et le CAMF
- 800-03 MRCVG – Conseil en bref

**900 VARIA**

**1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC**

- 1000-1 Période de questions

**1100 LEVÉE DE LA SESSION**

**ADOPTÉE**

**PROCÈS-VERBAUX**

R2001-002

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2019**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,  
Appuyée par Jean-Guy Carignan,  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** ce procès-verbal tel que présenté.

**ADOPTÉE**

R2001-003

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,  
Appuyée par Yves St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** ce procès-verbal tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**ADMINISTRATION**

R2001-004

**FESTI-NEIGE ÉDITION 2020 - CONTRIBUTION FINANCIÈRE MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil sont favorables à la tenue de l'édition 2020 du Festi-Neige;

**CONSIDÉRANT QUE** certains des membres du conseil et de citoyens se proposent de former un comité pour organiser une fête familiale sous le nom de Festi-Neige, édition 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil encourage l'organisation d'un tel événement sur son territoire, au bénéfice de toute la population et par conséquent, souhaite financièrement à la réussite de celle-ci, pour un montant de 5 000.00\$.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une approbation d'Annie Galipeau  
Appuyée par Yves St-Jacques  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** une contribution financière de 5 000.00\$ au comité organisateur du Festi-Neige édition 2020, montant servant à supporter la tenue de l'activité hivernale.

**ADOPTÉE**

R2001-005

**AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LA PROPOSITION PUBLICITAIRE « CLÉ EN MAIN » DE LA RADIO CHGA**

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution #R1902-036 confirme l'adhésion de la Municipalité de Messines à la proposition publicitaire « Clé en main » de la radio CHGA, s'échelonnant sur une période de deux (2) ans, soit 2019 et 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût annuel de l'entente s'élève à 1 550.00 \$ par année en plus des taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes relatives à cette proposition ont été réservées lors de l'élaboration du budget 2020;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Éric Galipeau,  
Appuyée par Jean-Guy Carignan,  
Il est résolu à l'unanimité,

**D'AUTORISER** un déboursé de 1 550.00 \$ en plus des taxes applicables au nom de CHGA pour le coût afférent à la deuxième année de la proposition publicitaire « Clé en main ».

**ADOPTÉE**

**RENOUVELLEMENT DES ADHÉSIONS 2020 DE DIVERSES ASSOCIATIONS ET REGROUPEMENTS**

**CONSIDÉRANT QUE** dans un souci d'assurer à son personnel une source de référence et d'accompagnement, le conseil est d'avis qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité que ces derniers adhèrent annuellement aux diverses associations selon leur champ de responsabilité;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil est d'avis qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité que celle-ci adhère annuellement à diverses associations ou regroupements qui ont comme objectif d'informer les acteurs du monde municipal ou de représenter les municipalités auprès des instances gouvernementales ou autres;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Yves St-Jacques

Appuyée par Anne Langevin

Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** l'adhésion ou l'inscription aux associations ou regroupements pour l'année 2020, par conséquent autorise le déboursé des frais applicables tels que suit à savoir :

N°	ASSOCIATION OU REGROUPEMENT	DESCRIPTION	FRAIS D'ADHÉSION 2020
1	ADMQ	Directeur général, Jim Smith Cotisation annuelle : 477\$ Assurance : 375\$	852.00\$
2	COMBEQ	Inspecteur en bâtiment et en environnement, Alain Caron  Inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement, Myriam Vallières	380.00\$  235.00\$
3	ACSIQ	Directeur service incendie, André Galipeau	270.00\$
4	FQM	Municipalité de Messines	1 915.70\$
5	Québec Municipal	Bulletin d'information	291.31\$
6	Regroupement protection de l'eau Vallée de la Gatineau (RPEVG)	Adhésion 2020	250.00\$
7	PERO	Adhésion 2020	250.00\$

\* Taxes applicables en sus

**ADOPTÉE**

**PG SOLUTION – CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS (CESA)**

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,

Appuyée par Yves St-Jacques,

Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le renouvellement et le paiement du contrat d'entretien et de soutien des applications, auprès de la firme PG Solutions pour l'année 2020 au montant de 13 670.00\$ en plus des taxes applicables.

Détail de la facture 2020 :

N° facture	Logiciel	Frais renouvellement 2020
CESA32752	PG MegaGest	6 840.00 \$
CESA33451	Gestionnaire municipal	6 080.00 \$
CESA33993	Accès cité - UEL	750.00 \$
	<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>13 670.00 \$</b>
	TPS :	683.50 \$
	TVQ :	1 363.60\$
	<b>TOTAL :</b>	<b>15 717.10\$</b>

**ADOPTÉE**

R2001-008

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** Le Groupe Ultima Inc., de Montréal, courtier en assurances représentant la Mutuelle des municipalités du Québec a fait parvenir le contrat de renouvellement des assurances de la Municipalité pour l'année 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la facture totale des assurances 2020 représente une augmentation de prime de 2 728.00\$ comparativement à la prime 2019, variation attribuable aux assurances du nouveau garage municipal sur période de 12 mois en 2020 au lieu de 7 mois en 2019, ainsi que l'augmentation de la valeur de l'ensemble des bâtiments, tout en tenant compte de la valeur de reconstruction advenant un sinistre;

**CONSIDÉRANT QU'**une partie de l'augmentation est relative à la couverture en assurance du garage municipal.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,  
Appuyée par Yves St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le renouvellement et le paiement de la police d'assurance municipale avec la MMQ pour l'année 2020, et ce au coût de 34 930.00\$ incluant les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

R2001-009

**LOCATION D'UN TERRAIN POUR LE DÉPÔT DE NEIGE POUR L'HIVER 2019-2020**

**CONSIDÉRANT** la problématique existante lors du déneigement de la rue Principale par le Ministère et l'entretien des trottoirs par la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** lors des procédures de nettoyage des trottoirs de la rue Principale, la neige doit être soufflée sur les propriétés longeant les trottoirs, ce qui cause préjudice à ces propriétaires;

**CONSIDÉRANT** l'entente intervenue entre le ministère des Transports et la Municipalité, dans laquelle cette dernière s'engage à retirer le dépôt de neige qui s'accumule sur la rue Principale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a conclu une entente de location de terrain avec un propriétaire d'un lot situé sur le chemin de l'Alpage qui servira de dépôt de neige pour l'hiver 2019-2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le tarif de location a été conclu à 500.00 \$ pour la saison 2019-2020.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Éric Galipeau,  
Appuyée par Anne Langevin,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le paiement de 500.00\$ à monsieur François Tremblay, représentant les frais de location pour la saison 2019-2020 du terrain situé sur le chemin de l'Alpage.

**ADOPTÉE**

R2001-010

**HYDRO-QUÉBEC PROJET 7339 – ENTÉRINER L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE LES PARTIES**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la réalisation des travaux dans le cadre du projet d'Hydro-Québec, construction d'une nouvelle ligne électrique 120 KV, Pagan-Maniwaki, certains dommages ont été constatés sur la chaussée du chemin Ferme-de-Six par les camions à benne qui devaient transporter des matériaux granulaires sur les sites des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une évaluation des dommages par des représentants d'Hydro-Québec et de la municipalité une entente de principe en dédommagement est intervenue entre les parties;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général soumet le dossier au conseil et recommande son approbation.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,  
Appuyée par Annie Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité entérine l'entente en dédommagement intervenue entre les deux parties représentant une quittance finale de quinze mille dollars (15 000.00\$).

**ADOPTÉE**

**R2001-011**

**ADOPTION DU PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE MESSINES**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 953.1 du Code municipal; « le conseil d'une municipalité doit adopter annuellement le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents. »;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-Guy Carignan,  
Appuyé par le conseiller Yves St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité,

**D'ADOPTER** le plan triennal des immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022 tel que déposé et que le document intitulé «Programme triennal en immobilisation 2020, 2021 et 2022 » fasse partie intégrante de la présente résolution (Annexe A).

**ADOPTÉE**

**R2001-012**

**CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DU LOT 5 204 432**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Marc Saumur (ci-après appelé le demandeur) est propriétaire du lot rénové portant le numéro de lot 5 204 433, identifié comme étant l'immeuble 3, rue Jutras, Messines, Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit lot est situé dans le périmètre d'urbanisation, zone U 208;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit lot est considéré comme étant dérogatoire en ce qui a trait à sa superficie totale de 2 077 m<sup>2</sup> plutôt que les 3 000 m<sup>2</sup> prescrits par la loi;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur adresse au conseil une demande d'achat d'une parcelle du terrain appartenant à la Municipalité de Messines, soit le lot 5 204 432, reconnu comme étant contigu au lot du demandeur;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur déclare vouloir agrandir la superficie de son terrain afin de se conformer aux normes de superficie du règlement de lotissement et pour de futures considérations, telles que la construction éventuelle d'un nouveau champ d'épuration;

**CONSIDÉRANT QUE** la parcelle de terrain visée par la cession se décrit comme suit :

- Au sud du lot du demandeur, une parcelle de ±15 m de largeur sur toute la profondeur du lot (±45.72 m)
- Côté Ouest du lot, une parcelle de ±15 m sur toute la largeur du lot (±60 m)

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Éric Galipeau,  
Appuyée par Jean-Guy Carignan,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la cession d'une parcelle de terrain en faveur du demandeur tel que décrit par la présente, représentant une superficie de  $\pm 1\,575,6\text{ m}^2$ ;

**QUE** le prix de vente soit fixé à 5 100.00\$

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** que les frais d'arpenteur-géomètre, de notaire, frais d'enregistrement et tout autres frais applicables à la présente transaction soient à la charge du demandeur.

**D'AUTORISER** Ronald Cross, maire et Jim Smith, directeur général de signer au nom de la Municipalité de Messines tous les documents requis à la présente transaction.

**ADOPTÉE**

**R2001-013**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-362 SUR LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES ET DES COMPENSATIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité de Messines a procédé à l'étude et à l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2020 à sa séance extraordinaire du 16 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire prévoir les règles relatives au paiement des taxes municipales et des compensations pour l'année 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire modifier le mode de paiement autorisé des taxes foncières et des autres taxes ou compensations municipales afin de permettre le paiement des taxes jusqu'à quatre versements;

**CONSIDÉRANT QU'**une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre selon les articles 244.1 et suivants de la « Loi sur la fiscalité municipale »;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du 16 décembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Éric Galipeau,  
Appuyer par Annie Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** le règlement 2020-362 « Règlement sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et de compensations » soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**R2001-014**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-363 – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TARIFS APPLICABLES POUR L'ANNÉE 2020 POUR LES SERVICES SUPPLÉMENTAIRES OU SPÉCIAUX DE VIDANGES, DE COLLECTE, DE TRANSPORT ET DE VALORISATION DES BOUES SEPTIQUES ET DES EAUX USÉES AINSI QUE DES FRAIS ADMINISTRATIFS APPLICABLES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité de Messines a procédé à l'étude et à l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2020 à sa séance extraordinaire du 16 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 16 du règlement numéro 250-2005, le conseil peut déterminer, par un règlement pris en vertu de la disposition habilitante et des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q, c. F-2.1), les tarifs applicables à chacune des catégories de services prévus aux articles 8 et suivants, 9 et suivants, 10 et suivants;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du 16 décembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Anne Langevin,  
Appuyer par Jean-Guy Carignan,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** le règlement 2020-363 « Règlement établissant les tarifs applicables pour l'année 2020 pour les services supplémentaires ou spéciaux de vidange, de collecte, de transport et de valorisation des boues septiques et des eaux usées ainsi que des frais administratifs applicables » soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**R2001-015**

**FESTIVAL DU LIVRE SCHOLASTIC 2019 - RAPPORT**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseiller Éric Galipeau présente un rapport aux membres du conseil suite à la tenue du Festival du Livre qui a eu lieu le 19 novembre 2019 à la salle Réjean Lafrenière. L'activité fut un franc succès, les ventes au montant de 2 019.62 \$ constituent les meilleures réalisées au cours des années et représentent un crédit d'achat d'une valeur de 1 009.81 \$. Le crédit a donc permis l'acquisition de nouveaux livres qui ont été remis à la bibliothèque de l'école Sainte-Croix de Messines.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Éric Galipeau,  
Appuyer par Anne Langevin,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil accepte le rapport présenté et félicite tous les bénévoles impliqués dans l'organisation de l'activité.

**ADOPTÉE**

**R2001-016**

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE INTÉRIMAIRE DE LA FIRME LANGEVIN GRONDIN CPA Inc**

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,  
Appuyée par Jean-Guy Carignan  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le paiement de la facture intérimaire des auditeurs de la Municipalité, Langevin Grondin CPA inc. au montant de 6 300.00\$ en plus des taxes applicables, pour l'exécution de l'audit des états financiers au 31 décembre 2019.

**ADOPTÉE**

**R2001-017**

**BIBLIO OUTAOUAIS - COTISATIONS 2020**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de renouveler la cotisation annuelle de Réseau Biblio de l'Outaouais pour l'année 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution R1910-287 confirme l'adhésion de la Municipalité de Messines à la cotisation spéciale pour l'année 2020 pour le développement de la collection locale de la bibliothèque de Messines;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme CRSBPO de l'Outaouais (Biblio Outaouais) a fait parvenir à la Municipalité une facture portant le numéro 108335 représentant les frais de cotisation régulière et spéciale pour l'année 2020, qui se détaille comme suit :

No	Description	Montant
1	Cotisation régulière 2020	7 314.40 \$
2	Cotisation spéciale 2020	820.00 \$
3	Lien internet	60.00 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,  
Appuyé par Annie Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le paiement de la facture n° 108335 de CRSBPO de l'Outaouais (Biblio Outaouais) pour la somme de 8 025.76\$ en plus des taxes applicables.

**ADOPTÉE**

R2001-018

**GESTION INFORMATIQUE DU PROGRAMME DE LAVAGE DES EMBARCATIONS – AUTORISATION DE DÉPENSES**

**CONSIDÉRANT QUE** le programme de lavage des embarcations et l'accès aux lacs et cours d'eau nécessite une gestion plus personnalisée et efficace;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Messines a demandé une offre de service à l'entreprise Manisoft de Maniwaki afin de développer un progiciel et un logiciel d'exploitation personnalisé au programme de gestion de lavage des embarcations;

**CONSIDÉRANT QUE** le développeur Manisoft a fait parvenir l'offre de service numéro MUNMES2019 pour un montant de 3 185.00\$ en plus des taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons faire l'acquisition de certains équipements électroniques et fournitures pour optimiser l'efficacité et l'exploitation du nouveau logiciel;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'OCTROYER** un mandat à l'entreprise Manisoft de Maniwaki pour le développement d'un progiciel et logiciel d'exploitation dans le cadre du programme de lavage des embarcations tel que soumis dans l'offre de service MUNMES2019;

**D'AUTORISER** le déboursé au montant de 3 185.00 \$ en plus des taxes applicables à l'entreprise Manisoft;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'autoriser l'achat des équipements et fournitures nécessaires à l'exploitation du nouveau logiciel, et ce, pour un montant maximal de 1 100.00 \$ en plus des taxes applicables.

**ADOPTÉE**

R2001-019

**PROJET DE COLLATION POUR L'ÉCOLE SAINTE-CROIX DE MESSINES – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil est saisi d'une demande de contribution financière présentée par madame Nadia Galipeau, responsable d'écoles, et ce, au nom de l'ensemble de l'équipe du Pavillon Sainte-Croix de Messines pour un projet de collations santé qui seraient offertes aux élèves fréquentant l'école;

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution financière demandée est de l'ordre de 100.00\$ par mois;

**CONSIDÉRANT QUE** des sommes ont été réservées à même le budget 2020 pour ce projet de soutien financier;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Annie Galipeau,  
Appuyée par Anne Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ACQUIESCER** à la requête de soutien financier sollicitée par l'équipe du Pavillon Sainte-Croix de Messines de l'ordre de 100.00\$ par mois;

**D'AUTORISER** le déboursé d'un soutien financier pour la balance de la présente année scolaire, soit pour les mois de janvier à juin 2020 (6 mois), représentant la somme de 600\$.

**Note au procès-verbal :** que le montant du soutien financier soit payable au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

**ADOPTÉE**

R2001-020

**MISE À NIVEAU DU PARC INFORMATIQUE DU BUREAU MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** le système d'exploitation Windows 7 ne sera plus supporté par Microsoft qui n'offrira plus de mises à jour et correctifs de sécurité, ce qui expose les PC utilisés par le service d'administration à un plus grand risque quant aux virus et aux logiciels malveillants;

**CONSIDÉRANT QUE** la meilleure option pour assurer cette protection est de migrer vers Windows 10 et qu'il y a lieu de procéder à une analyse approfondie du système informatique et des technologies de l'information en place;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une analyse complète du parc informatique du bureau municipal par l'entreprise Groupe DL Services informatiques de Maniwaki, cette dernière a été sollicitée afin de fournir une proposition pour remplacer et mettre à niveau le serveur et les postes de travail;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Groupe DL Services informatiques a fait parvenir une proposition portant le numéro MKI012729 pour le remplacement et la mise à niveau du parc informatique du bureau municipal ainsi que la proposition numéro MKI013613 pour le renouvellement des licences antivirus pour l'année 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** les services techniques du fournisseur de la suite PG Solutions seront également nécessaires lors de la transition pour le serveur;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Annie Galipeau,  
Appuyée par Yves St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la dépense pour la mise à niveau du parc informatique du bureau municipal pour un montant maximal de 10 000.00 \$ incluant les taxes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU D'AUTORISER** le renouvellement des licences antivirus ESET conformément à la proposition numéro MKI03613 au montant de 232.00 \$ en plus des taxes applicables et d'ajouter le renouvellement d'une licence supplémentaire au coût de 22.00 \$ en plus des taxes applicables.

**ADOPTÉE**

R2001-021

**PROJET DE LOI 48 SUR LES TAXES FONCIÈRES AGRICOLES**

**CONSIDÉRANT** le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,  
Appuyée par Yves St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** la Municipalité de Messines **EXPRIME** son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle.

**ADOPTÉE**

R2001-022

**PÉPINIÈRE HAUTE-GATINEAU – AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ACHAT DE JARDINIÈRES POUR L'ÉTÉ 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil souhaitent poursuivre avec le programme d'embellissement de la rue Principale au cours de la prochaine période estivale, et ce, en suspendant des jardinières sur un certain nombre de poteaux d'électricité longeant la rue Principale;

**CONSIDÉRANT QUE** le nombre de jardinières nécessaires est évalué à 50 pots;

**CONSIDÉRANT QUE** les jardinières achetées de la Pépinière Haute-Gatineau pour l'été 2019 étaient de bonne qualité à un prix très compétitif;

**CONSIDÉRANT QUE** la Pépinière de la Haute-Gatineau d'Egan-Sud est la seule à offrir des jardinières produites localement sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix demandé par la Pépinière de la Haute-Gatineau pour la fourniture de jardinières cette année est égal à celui payé l'année dernière, soit d'un montant de 50.00\$ par jardinière, en plus des taxes applicables (la Municipalité doit fournir les paniers);

**EN CONSÉQUENCE**

Sur une proposition d'Anne Langevin,  
Appuyée par Annie Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** l'achat de 50 paniers suspendus de 16" contenant 22 boutures de géraniums lierres pour l'été 2020 et ce, de la Pépinière Haute-Gatineau d' Egan-Sud au coût de 50.00\$ chacun en plus des taxes applicables.

**ADOPTÉE**

R2001-023

**LES INDUSTRIES GALIPEAU – AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES POUR SERVICES RENDUS**

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,  
Appuyée par Jean-Guy Carignan,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le paiement au montant de 860.86 \$ en plus des taxes applicables pour les factures relativement à des travaux de réparation et soudure exécutés par les Industries Galipeau, soit:

Facture no :	Montant facturé avant taxes
7149	375.06 \$
7155	485.80 \$
<b>TOTAL</b>	<b>860.86 \$</b>

Note au procès-verbal: Le conseiller monsieur Éric Galipeau s'est retiré lors des délibérations et de la prise de décision de la présente résolution en raison d'un potentiel ou d'une apparence de conflit d'intérêts (M. André Galipeau, propriétaire des Industries Galipeau est le frère du conseiller É. Galipeau), et ce, en conformité avec le règlement 2011-288, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

R2001-024

**OFFRE DE SERVICE D'ENTRETIEN D'UN SENTIER DE SKI DE FOND PAR LE PÔLE D'EXCELLENCE EN RÉCRÉOTOURISME EN OUTAOUAIS (PERO)**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme (PERO) a reçu une aide financière relativement à la création et à l'entretien de divers sentiers récréatifs sur l'ensemble du territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le Pero demande à la Municipalité l'autorisation de créer un sentier réservé au ski de fond qui serait situé au lac Boutin dans le secteur des sentiers des lacs des Cèdres et dont la charge de son entretien reviendrait au PERO;

**CONSIDÉRANT QUE** la subvention accordée ne couvre pas l'ensemble des frais, l'organisme demande à la Municipalité de Messines une contribution financière de 900.00\$ afin de répondre au besoin du projet.

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition d'Annie Galipeau,  
Appuyée par Éric Galipeau;  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'AUTORISER** le déboursé au montant de 900.00 \$ au nom de l'organisme Pôle d'Excellence en Récréotourisme en Outaouais pour la contribution de la Municipalité de Messines au projet de création et d'entretien d'un sentier de ski de fond.

**ADOPTÉE**

R2001-025

**ASSOCIATION DU BASSIN VERSANT DU LAC BLUE SEA (ABVLBS) – CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Francis Leblanc, président de l'ABVLBS, a déposé au nom de l'association, en date du 23 octobre 2019 une demande de contribution financière pour l'année 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil sont d'avis que les associations de lacs sont d'importants acteurs dans la réalisation d'actions pour la préservation de la qualité de l'eau de nos lacs et que sans leur implication et leur engagement, les petites municipalités, telles que Messines, ne pourraient suffire par elles-mêmes à ce chapitre, que souvent les actions posées par les associations dépassent largement les contributions financières demandées et lorsque que les projets avancés sont conformes à la vision municipale, celles-ci méritent d'être soutenues financièrement;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'analyse de la demande de contribution financière par les membres du conseil lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2020, le conseil a retenu certains montants, et ce, selon la capacité de payer de la municipalité.

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**QU'en** réponse à la demande du 23 octobre 2019, le conseil autorise une aide financière à l'ABVLBS pour l'année 2020 au montant de 1 500.00\$.

**IL est de plus résolu** qu'une somme de 7 500\$ soit autorisée pour la contribution de la municipalité dans le cadre du projet de pose de jute dans le lac Blue Sea.

**QUE** le conseil autorise l'administration municipale de procéder au déboursé de l'aide financière sur réception des pièces justificatives pour la valeur des montants autorisés.

**ADOPTÉE**

R2001-026

**ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES LACS DES CÈDRES (APLC) –  
CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Larry Moore, président de l'APLC a déposé au nom de l'association, en date du 2 décembre 2019 une demande de contribution financière pour l'année 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil sont d'avis que les associations de lac sont d'importants acteurs dans la réalisation d'actions pour la préservation de la qualité de l'eau de nos lacs et que sans leur implication et leur engagement, les petites municipalités, telles Messines, ne pourraient suffire par elles-mêmes à ce chapitre, que souvent les actions posées par les associations dépassent largement les contributions financières demandées et lorsque que les projets avancés sont conformes à la vision municipale celles-ci méritent d'être soutenues financièrement;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'analyse de la demande de contribution financière par les membres du conseil lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2020, le conseil a retenu certains montants, et ce, selon la capacité de payer de la municipalité.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan  
Appuyée par Annie Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise une aide financière à l'APLC pour l'année 2020 au montant de 4 000\$;

**QUE** le conseil autorise l'administration municipale de procéder au déboursé de l'aide financière sur réception des pièces justificatives pour la valeur du montant autorisé.

**ADOPTÉE**

**GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

R2001-027

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 31 DÉCEMBRE 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,  
Appuyée par Jean-Guy Carignan;  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** le rapport des comptes dus au 31 décembre 2019, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 38 140.87 \$.

**ADOPTÉE**

R2001-028

**POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition D'Yves St-Jacques,  
Appuyée par Jean-Guy Carignan,  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 27 novembre au 31 décembre 2019, pour la somme de 417 263. 37 \$;

Détail des comptes payés :

<b>NOMBRE</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MONTANT</b>
12	Chèques fournisseurs émis	347 770.10 \$
44	Prélèvements électroniques	69 493.27 \$
	<b>TOTAL :</b>	<b>417 263.37\$</b>

**ADOPTÉE**

**R2001-029**

**POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Éric Galipeau,  
Appuyée par Jean-Guy Carignan;  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 27 novembre au 31 décembre 2019, dont celle-ci représente la somme de 65 850.39\$

**ADOPTÉE**

**R2001-030**

**RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 31 DÉCEMBRE 2019**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du règlement N° 210-279, le directeur général/secrétaire-trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,  
Appuyée par Éric Galipeau;  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** le rapport des dépenses engagées par le directeur général/secrétaire-trésorier tel que déposé pour la période du 27 novembre au 31 décembre 2019, dont celui-ci représente une somme de 19 564.57\$ en plus des taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**R2001-031**

**SCRSI- ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit déposer le rapport annuel des activités du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie au ministère de la Sécurité publique, et ce au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sécurité publique local recommande au conseil municipal d'autoriser l'adoption du rapport annuel d'activités au 31 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du rapport annuel d'activités et qu'ils sont en accord avec celui-ci;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Annie Galipeau,  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Jim Smith, à déposer le rapport annuel des activités du schéma de couverture de risques en sécurité incendie au 31 décembre 2019 à la MRCVG et au ministère de la Sécurité publique tel que proposé.

**ADOPTÉE**

**R2001-032**

**ACHAT D'UN HABIT DE COMBAT POUR UN MEMBRE DE LA BRIGADE INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** des sommes ont été accordées dans l'allocation de dépenses générales pour le service incendie au budget 2020 pour l'achat d'un habit de combat ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'habit de combat est considéré comme un des équipements vitaux pour un pompier;

**CONSIDÉRANT QUE** l'habit de combat du pompier Jocelyn Larivière a été inspecté par le chef pompier et qu'il s'avère être très usé. De plus, la date d'achat du vêtement date du 22 septembre 2003 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le chef pompier recommande au CLSP-SI l'achat d'un nouvel habit de combat pour le pompier Jocelyn Larivière ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Éric Galipeau;  
Appuyée par Annie Galipeau ;  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise la dépense concernant l'achat d'un habit de combat pour le remplacement de l'habit désuet du pompier Jocelyn Larivière dont le coût est de 1 845\$ taxes non incluses en plus des frais de livraison applicables.

**ADOPTÉE**

**R2001-033**

**RÉSOLUTION MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DE LA RÉSOLUTION R1906-170**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'installation de la génératrice, le fournisseur EQUILUBE a informé la Municipalité de certains frais supplémentaires de l'ordre de 1 112.46\$, incluant les taxes applicables, pour la fourniture d'une batterie et de 40 pieds de fil électrique supplémentaire;

**CONSIDÉRANT QUE** relativement à la dépense supplémentaire, il y a matière à modifier certaines dispositions de la résolution R1906-170.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Anne Langevin,  
Appuyée par Annie Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** les modifications mentionnées ci-dessous fassent partie intégrante de la résolution R1906-170.

**QUE** la somme totale du contrat passe de 58 950.50\$ à 60 062.96\$;

**D'AUTORISER** le paiement de 12 000.00 \$ en plus des taxes applicables à l'entreprise EQUILUBE (facture 8570), montant équivalent à la subvention obtenue dans le cadre du programme d'aide financière Volet II, offerte par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec;

**D'AUTORISER** le montant du contrat de location/bail auprès du financier Meridian OneCap Credit Corp, de Toronto, Ontario, tel que suit à savoir :

- Contrat location/bail : terme de 60 mois
- 58 versements de 859.19\$
- Sur signature du contrat de financement, le paiement de la somme de 2 142.41\$ :
  - Premier paiement : 987.85\$
  - Dernier versement : 987.85\$
  - Frais d'administration : 166.71\$

**D'AUTORISER** les paiements par prélèvements préautorisés sur le compte bancaire de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

R2001-034

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE DE L'ENTREPRISE CONCEPT ET CONSULTATION MÉLANIE AUGER**

**CONSIDÉRANT** la résolution R1905-129 qui octroie un mandat à madame Mélanie Auger, de concept et consultation Mélanie Auger pour la réalisation d'esquisses, du choix de matériaux et d'évaluation budgétaire des coûts de réalisation des travaux dans le projet de rénovation de la Bibliothèque de Messines;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Auger a fait parvenir à la municipalité de Messines une facture portant le # 19-225 au montant de 850.00 \$ pour la réalisation des services professionnels de conception tel que mandater;

**EN CONSÉQUENCE,**  
 Sur une proposition d'Annie Galipeau,  
 Appuyée par Anne Langevin,  
 Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le paiement de la facture # 19-225 au montant de 850.00 \$ en plus des taxes applicables.

**QUE** les deniers nécessaires à acquitter la présente dépense proviennent du surplus non affecté de la municipalité.

**ADOPTÉE**

***LEVÉE DE LA RÉUNION***

R2001-035

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur une proposition d'Éric Galipeau,  
 Appuyée par Jean-Guy Carignan,  
 Il est résolu à l'unanimité,

De lever de la séance régulière à 19h45

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
 Ronald Cross  
 Maire

\_\_\_\_\_  
 Jim Smith  
 Directeur général/secrétaire-trésorier

***Certificat de disponibilité des crédits***  
 Je, soussigné, Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
 Jim Smith,  
 Directeur général et secrétaire-trésorier